

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 12 AVRIL 2021

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois (Seine Saint-Denis) REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Présents: 52

Excusés: 16 Absents: 12 REUNION DU 12 AVRIL 2021

Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte (conformément à l'article L2131-1 du CGCT) Affiché le :

Nombre de membres en exercice: 80

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le LUNDI DOUZE AVRIL à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le SIX AVRIL DEUX MILLE VINGT-ET-UN, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroen, sous la présidence de Monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE: 52

Mme ABDELLAOUI Leïla, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, M. DRIEU Fleury, Mme DUBOE Nicole, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. GESELL Quentin, M. GUYON Olivier, Mme JAOUANI Amel, M. HAN Bo, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. MARAN Max, M. MARQUES Paulo, Mme MEKKI Chérifa, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, M. MUSQUET Jean-Marie, Mme PERRON Christine, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly Mme SAGO Aïssa, M. SAULIERE Gilles, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES, A L'OUVERTURE DE LA SEANCE, AYANT DONNE POUVOIR A : 16

	3.6 DD 4.77773.6.3.6
à	Mme BRAIHIM Marwa,
à	Mme LAGNEAU Muriel,
à	M. BORSALI Jean-Baptiste,
à	Mme BELMOUDEN Fatima,
à	M. GESELL Quentin,
à	M. LAPORTE Pierre,
à	M. CARRE Julien,
à	M. MILLARD Jean-Luc,
à	M. SAULIERE Gilles,
à	M. ZANGRILLI François.
à	M. BAILLON Jean-François,
à	Mme FAOUZI Hanane,
à	Mme LANCHAS-VICENTE Karine,
à	M. HAN Bo,
à	M. CHAUSSAT Jacques,
à	M. DACHIVILLE Romain,
	à à à à à à à à à à à à

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 12

Mme ADLANI Farida, M. BELOUCHAT Rachid, Mme BOUR Patricia, M. CHAVAROC Grégory, M. EL KOURADI Fouad, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MEIGNEN Thierry, Mme MENDES Odette, Mme YOUSSOUF Mélissa.

SECRETAIRE DE SEANCE:

M. BAILLON Jean-François

Le quorum étant atteint, Monsieur BESCHIZZA procède à l'ouverture de la séance.

A la question 3.1 - Environnement - (53 - 17 - 10)

Monsieur Thierry MEIGNEN, avec le pouvoir de Madame Brigitte LEMARCHAND, rejoint l'assemblée.

A la question 3.4 – Environnement (54 - 17 - 9)

Madame Farida ADLANI rejoint l'assemblée.

A la question 3.5 – Environnement (55 - 18 - 7)

Madame MENDES, avec le pouvoir de Madame MABIRE rejoint l'assemblée.

A la question 4.1 - Urbanisme (56 - 18 - 6)

Monsieur JIAR rejoint l'assemblée.

Aux questionx $9.3 \stackrel{.}{a} 9.4$ – Aménagement (55 - 18 - 7)

Monsieur BESCHIZZA quitte l'assemblée et confie la présidence à Madame VALLETON.

A la question 9.5 - Aménagement (56 - 18 - 6)

Monsieur BESCHIZZA rejoint l'assemblée et reprend la présidence.

A la question 12.1 – Finances (54 - 20 - 6)

Madame SAGO quitte définitivement l'assemblée et donne pouvoir à Madame MISSOUR, ainsi que Monsieur BOUMEDJANE, qui donne son pouvoir à Monsieur MUSQUET.

Aux questions 12.6 à 12.10 - Finances (53 - 20 - 7)

Monsieur BESCHIZZA quitte l'assemblée au moment du vote des comptes administratifs et confie la présidence à Madame Martine VALLETON.

A la question 12.11 – Finances (54 - 20 - 6)

Monsieur BESCHIZZA rejoint l'assemblée et reprend la présidence.

ORDRE DU JOUR

1 - INFORMATION	
2 – VIE INSTITUTIONNELLE RAPPORT EGALITE FEMMES HOMMES POUR L'ANNEE 2020	
3 - ENVIRONNEMENT	.5
3.2 - RESEAU DE CHALEUR: ZAC DU VILLAGE DES MEDIAS - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU PRINCIPE DE LA CONCESSION DE SERVIPUBLIC ET DE SES CARACTERISTIQUES	.5
SECTEUR SUD DE L'AEROPORT PARIS CHARLES DE GAULLE	.5 .5
3.5 - CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE PARIS TERRES D'ENVOL (ALEPTE)	
COMMUNE DE VILLEPINTE - PRISE EN CONSIDERATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DU BOULEVARD BALLANGER ET INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE SURSIS A STATUER	
5 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE APPEL A PROJETS ESS (ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE) – DESIGNATION DES LAUREATS DE L'APPEL A PROJETS ESS	.6
6 – POLITIQUE DE LA VILLE	
7 – HABITAT	is . 7
8 – RENOUVELLEMENT URBAIN 8.1 – VILLEPINTE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DE MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION D'INTERET NATIONAL DE REQUALIFICATION COPROPRIETE DEGRADEE (ORCOD-IN) DU QUARTIER DU PARC DE LA NOUE A VILLEPINTE	.7 DE LA .7
9 – AMENAGEMENT	ONCIER
9.2 - SPL LE BOURGET - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL DE LA SPL LE BOURGET GRAND PARIS POUR 2019	.8
9.4 – Le Bourget – Suppression de la zone d'amenagement concerte (ZAC) du Commandant Rolland n°2 situee sur la commune du Bourget	
9.5- Dugny - Approbation d'une convention d'intervention fonciere entre la commune de Dugny, l'EPT Paris Terres d'Envol et L'etablissement foncier d'Ile-de-France (EPFIF)	
DANS LES SECTEURS D'INTERET COMMUNAL	.8 DU .9
9.8 – DRANCY - ACQUISITION A L'AMIABLE D'UNE PARCELLE SUR LE QUARTIER GASTON ROULAUD	.9 MENTS .9
10 – GRANDS PROJETS	
11 – EAUX ET ASSAINISSEMENT	
12 - FINANCES	.1
12.1 - FIXATION TAUX D'IMPOSITION A LA CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES POUR DE 2021	
12.2 - FIXATION TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERE (TEOM) DE PARIS TERRES D'ENVOL POUR 2021	
12.3 - Fixation des taux de redevance assainissement pour l'annee 2021	
12.5 - Approbation des comptes de gestion exercice 2020 par le tresorier municipal de Sevran - Budget principal et budgets annexes 1	
12.6 – Approbation du compte administratif pour l'exercice 2020 – Budget principal	

12.7 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	13
11.8 - Approbation du compte administratif pour l'exercice 2020 - Budget annexe eau du Blanc-Mesnil	13
12.9 - Approbation du compte administratif pour l'exercice 2020 - Budget annexe Reseaux de chaleur	13
12.10 - Affectation du resultat de fonctionnement de l'exercice 2020 — Budget principal	13
12.11 - Affectation du resultat exercice 2020 - Budget annexe assainissement	13
12.12 - Affectation du resultat du budget annexe service de l'eau du Blanc-Mesnil	13
12.13 - Affectation du resultat pour le budget annexe Reseaux de chaleur	
12.14 - Budget primitif du budget principal — Exercice 2021	13
12.15 - BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT — EXERCICE 2021	14
12. 16 - Budget primitif du budget annexe distribution d'eau du Blanc-Mesnil 2021	14
12.17 - BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR 2021	
13 - INFORMATION	
DECISIONS DU PRESIDENT	14

1 - INFORMATION

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{ER} MARS 2021

Le conseil de territoire à l'unanimité (67 voix pour, 1 abstention : Madame ROLAND-IREBERRY) :

Approuve le procès-verbal de la séance du conseil de territoire du 1er mars 2021.

2 - VIE INSTITUTIONNELLE

RAPPORT EGALITE FEMMES HOMMES POUR L'ANNEE 2020

Le conseil de territoire :

Prend acte de la présentation du rapport sur l'égalité entre les Femmes et les Hommes pour l'année 2020 donné en annexe.

3 - ENVIRONNEMENT

3.1 – Reseau de chaleur et de froid de Tremblay-en-France – Avenant n°3 a la delegation de service public de chauffage urbain

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de l'avenant n°3 à la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chaleur de Tremblay-en-France,
- Approuve le décalage du palier tarifaire du 1er janvier 2020 au 1er septembre 2021,
- Approuve la subvention de l'EPT pour l'extension Nord du réseau de chaleur de 995 000 € HT avec un montant maximum de 1 250 000 € HT,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget annexe réseaux de chaleur et de froid,
- Autorise le Président à signer l'avenant n°3 ainsi que tout document y afférent.

3.2 - RESEAU DE CHALEUR : ZAC DU VILLAGE DES MEDIAS - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU PRINCIPE DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC ET DE SES CARACTERISTIQUES

Le conseil de territoire à l'unanimité (69 voix pour, 1 abstention : M. MIGNOT) :

- Approuve le principe de la concession de service public pour assurer l'exploitation du réseau de chaleur ;
- Approuve les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur concessionnaire, décrites dans le rapport ciannexé :

Autorise le Président à lancer la procédure de mise en concurrence relative à la concession de service public et prendre les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure.

3.3 - AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE COFINANCEMENT ET DE SUIVI D'ETUDES PORTANT SUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE URBAIN DANS LE SECTEUR SUD DE L'AEROPORT PARIS CHARLES DE GAULLE

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Valide** le principe d'un portage territorial de l'animation en agriculture urbaine sur le secteur d'AéroliansParis et du bassin versant du vallon, et plus généralement sur l'ensemble du territoire.
- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°2 à la convention d'études portant sur le développement d'une agriculture urbaine dans le secteur sud de l'aéroport Charles de Gaulle.

3.4 - ADOPTION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE PARIS TERRES D'ENVOL (PCAET)

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Adopte le diagnostic, la stratégie, le plan d'actions décliné en 4 axes et 21 actions, l'évaluation stratégique environnementale du Plan climat air énergie de Paris Terres d'Envol, et le bilan de la consultation,
- Approuve le dépôt du Plan climat air énergie de Paris Terres d'Envol, sur la plate-forme territoire et climat de l'ADEME.

3.5 - CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE PARIS TERRES D'ENVOL (ALEPTE) Le conseil de territoire à l'unanimité (72 voix pour, 1 NPPV : Madame BRAIHIM) :

- Approuve les termes de la convention d'objectifs et de moyens, son programme détaillé et ses indicateurs figurant en annexe
- Approuve le versement de la subvention de 120 000 € au titre de l'année 2021,
- Autorise le Président à signer ladite convention,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2021.

4 - URBANISME

COMMUNE DE VILLEPINTE - PRISE EN CONSIDERATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DU BOULEVARD BALLANGER ET INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE SURSIS A STATUER

Le conseil de territoire à l'unanimité (73 voix pour, 1 abstention : Madame ROLAND IRIBERRY) :

- Prend en considération l'opération d'aménagement sur le secteur du boulevard Robert Ballanger.
- Approuve l'instauration du périmètre de prise en considération au titre de l'article L.424-1-3° du code de l'urbanisme sur le périmètre défini par le plan annexé à la présence délibération, à l'intérieur duquel un sursis à statuer pourra être opposé aux

- demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de l'opération d'aménagement,
- Autorise le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à accomplir les procédures nécessaires pour permettre à la présente délibération de produire ses effets juridiques conformément au code de l'urbanisme et au code général des collectivités locales.
- Précise que la délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues par le code général des collectivités territoriales et par les dispositions de l'article R.424-24 du code de l'urbanisme, qu'un affichage sera réalisé pendant un mois au siège de l'EPT Paris Terres d'Envol ainsi qu'en mairie de Villepinte, que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

5 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

APPEL A PROJETS ESS (ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE) - DESIGNATION DES LAUREATS DE L'APPEL A PROJETS ESS

Le conseil de territoire à l'unanimité (72 voix pour, 2 NPPV : Monsieur RAMADIER et Madame SAGO) :

Entérine la décision du jury de sélection et décide d'octroyer :

STRUCTURE PORTEUSE	SUBVENTION PROPOSEE	PROJET PROPOSE
ACSA (fédération des Centres Sociaux)	2 000 €	Lutte contre la fracture numérique (ex : programme SOLEADER à Maubeuge): récupération et don de matériel informatique, formation des jeunes à la maintenance informatique, et des familles à l'utilisation de l'outil numérique. Lieu d'intervention de l'action : Aulnay-sous-Bois
AURORE (Jardins partagés-atelier chantier d'insertion)	3 000 €	Mise en place la distribution des paniers solidaires sur le territoire de l'EPT Paris Terre d'Envol. Accompagnement des bénéficiaires des paniers par l'animation d'ateliers cuisine visant à générer de l'émancipation alimentaire et faire de l'alimentation un vecteur d'intégration sociale. Lieu d'intervention de l'action : tout le territoire de Paris Terres d'Envol.
ВАВҮСНКА	2 000 €	Création d'une plateforme digitale à destination des professionnels de la petite enfance en Seine-Saint-Denis, pour optimiser la gestion et l'attribution des places en crèches. Lieu d'intervention de l'action : tout le Département 93
BIOCYCLE	4 000 €	Création d'une antenne à Drancy ou Aulnay-sous-Bois (siège Paris) pour la récupération livraison des invendus alimentaires à des associations de secours alimentaire, en cyclo porteur électrique. Lieu d'intervention de l'action : tout le territoire de Paris Terres d'Envol.
ECIF	6 000 €	Animation d'atelier d'auto-réparation de vélos sur les communes d'Aulnay-sous-Bois et de Sevran en étroit partenariat avec le bailleur I3F.
EPISOL	6 000 €	Aide au démarrage de l'épicerie solidaire (achat de véhicule). Lieu d'intervention de l'action : la ville du Bourget.
KEEP SMILE	2 000 €	Projet d'un festival du "court métrages" HALLNAYWOOD. Lieu d'intervention de l'action : principalement Aulnay-sous-Bois.
LA FORCE D'EPIONE (sous réserve d'agrément ESUS)	4 000 €	Soutien au développement de la communication sur l'activité du centre de sport adapté et la prescription (sport sur ordonnance), ouverture au public en plus grande précarité. Lieu d'intervention de l'action : tout le territoire de Paris Terres d'Envol voire du Département 93.
LA RESSOURCERIE 2MAINS	4 000 €	Sensibilisation des habitants à l'environnement : objectif zéro déchets. Diffusion du Kit " Les Essentiels 2 Mains" (objets innovants durables et écologiques). Lieu d'intervention de l'action : tout le territoire de Paris Terres d'Envol.
LES FEMMES RELAIS	4 000 €	Création d'une épicerie sociale et solidaire. Lieu d'intervention de l'action : ville d'Aulnay-sous-Bois.
LES ROUTES DU FUTUR	4 000 €	Développement un salon de coiffure solidaire itinérant pour les personnes en parcours d'insertion professionnelle. Lieu d'intervention : principalement les villes d'Aulnay-sous-Bois, de Blanc-Mesnil et du Bourget.
MINI MUSEE MOBILE	2 000 €	Découverte à tout public, et particulièrement ceux des quartiers prioritaires, des plus grands chefs d'œuvre de la peinture, grâce à un musée itinérant. Lieu d'intervention de l'action : tout le territoire de Paris Terres d'Envol.
PLANETE CULTURE	3 000 €	Création d'une activité de restauration avec des jeunes en parcours d'insertion, au centre commercial 0'PARINOR. Lieu d'intervention de l'action : ville d'Aulnay-sous-Bois.
SCIC CYCLE TERRE	4 000 €	Lancement de l'activité de production de la fabrique de matériaux de construction en terre crue : soutien à la mise en conformité et sécurité du processus de fabrication. Lieu d'intervention de l'action : tout le territoire de Paris Terres d'Envol, voire du Département et de l'Ile-de-France.
SHAM SPECTACLE	2 000 €	Développement d'ateliers et d'initiatives visant à faire découvrir de nouvelles pratiques artistiques et culturelles aux publics de Paris Terres d'Envol. Lieu d'intervention de l'action : tout le territoire de Paris Terres d'Envol.
TANTIN'S FOOD	6 000 €	Démarrage d'une activité de restauration ambulante (Atelier Chantier d'Insertion conventionné par la DIRECCTE). Lieu d'intervention de l'action : tout le territoire de Paris Terres d'Envol.

TERRES URBAINES (la Ferme du cœur)	6 000 €	Production maraîchère locale et distribution de paniers à des familles en situation de précarité via les épiceries solidaires ou des organismes tels les restos du cœur, végétalisation du toit d'un ESAT au Bourget, création d'un tiers lieu ECO Exemplaire. Lieu d'intervention de l'action : principalement les villes de Drancy et du Bourget.
TOUTUNART	2 000 €	Cours de cuisine (Masterclass) à destination des femmes domiciliées dans un QPV pour déboucher sur un parcours d'insertion professionnelle ou la création d'une activité de traiteur à domicile. Lieu d'intervention de l'action : la ville du Blanc-Mesnil.

- **Autorise** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer tout acte relatif à la mise en œuvre des projets financés dans le cadre de cet appel à projets,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2021.

6 - POLITIQUE DE LA VILLE

SIGNATURE DE LA PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2021 DES CONTRATS DE LA VILLE DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Autorise le Président ou son représentant à signer les tableaux de programmation budgétaires de l'Appel à projets 2021 des Contrats de Ville de Paris Terres d'Envol, ci-annexés.
- **Dit que** les dépenses et les recettes des actions portées par EPT Paris Terres d'Envol, présentent dans le tableau territorial, seront inscrites au budget primitif de l'EPT Paris Terres d'Envol.

7 - HABITAT

7.1 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PLAN DE SAUVEGARDE POUR LA COPROPRIETE DU GROS SAULE, DITE "SAVIGNY PAIR" A AULNAY-SOUS-BOIS ENTRE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL, L'ETAT ET L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH)

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention de Plan de sauvegarde ci-après annexé,
- Autorise le Président à signer la convention et tout acte y afférent,
- **Autorise** le Président à signer toutes demandes de subventions relatives à la mission de suivi-animation du Plan de sauvegarde de la copropriété Savigny pair ainsi que les conventions afférentes,
- Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice concerné.

7.2 - DRANCY - PERMIS DE LOUER - MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF D'AUTORISATION PREALABLE DE MISE EN LOCATION (« PERMIS DE LOUER »)

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Rappelle que** sur la commune de Drancy est mis en place le dispositif de déclaration de mise en location ainsi que l'autorisation préalable de mise en location sur les zones référencées UG dans le plan local d'urbanisme,
- Modifie la délibération n°166 du 7 décembre 2020 en précisant que pour les biens de moins de dix ans, le dispositif de déclaration de mise en location se substitue à l'autorisation préalable de mise en location.
- **Décide de** déléguer à la commune la mise en œuvre et le suivi de l'autorisation préalable et de la déclaration de mise en location.
- Dit que la commune de Drancy adressera à l'EPT Paris Terres d'Envol un rapport annuel sur l'exercice de cette délégation,
- **Dit qu**'il sera possible d'utiliser la voie électronique pour effectuer auprès de la commune les demandes relatives à ces dispositifs,
- Dit que le dispositif de déclaration de mise en location entrera en vigueur six mois à compter de la publication de la présente délibération,
- Dit que la présente délibération sera transmise à la Caisse d'allocations familiales et à la Caisse de Mutualité sociale agricole,
- Dit que le non-respect du dispositif exposera tout contrevenant aux poursuites et sanctions prévues par les lois et règlements,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dispositif.

8 - RENOUVELLEMENT URBAIN

8.1 - VILLEPINTE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DE MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION D'INTERET NATIONAL DE REQUALIFICATION DE LA COPROPRIETE DEGRADEE (ORCOD-IN) DU QUARTIER DU PARC DE LA NOUE A VILLEPINTE

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Approuve la convention partenariale de mise en œuvre de l'Opération d'intérêt national de requalification de la copropriété dégradée (ORCOD-IN) du quartier du «Parc de la Noue» à Villepinte,
- Autorise le président à signer ladite convention après publication du décret déclarant d'intérêt national l'Opération de requalification de la copropriété dégradée du quartier du «Parc de la Noue» à Villepinte
- Autorise le président à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8.2 — SEVRAN - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ANRU DU NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN D'INTERET REGIONAL PORTANT SUR LE QUARTIER ROUGEMONT DE LA COMMUNE DE SEVRAN

- Approuve les termes de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Rougemont de la commune de Sevran.
- Autorise le président à signer la convention et les avenants afférents.

8.3 - Drancy - Approbation et autorisation de signature de la convention ANRU du nouveau programme de renouvellement urbain d'interet regional portant sur le quartier Gaston Roulaud de la commune de Drancy

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Gaston Roulaud de Drancy,
- Autorise le président à signer la convention et les avenants afférents.

9 - AMENAGEMENT

9.1 - EPT - APPROBATION DE LA CONVENTION STRATEGIQUE D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL ET L'ETABLISSEMENT FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE (EPFIF)

Le conseil de territoire à l'unanimité (72 voix pour, 2 NPPV : Monsieur BESCHIZZA, Monsieur CAHENZLI) :

- Approuve la convention stratégique ci annexée, entre l'EPT Paris Terres d'Envol et l'établissement public foncier d'Ilede-France (EPFIF);
- Autorise le Président à signer, au nom du territoire de Paris Terres d'Envol, la convention stratégique, ainsi que tous les actes et documents nécessaires à son exécution.

9.2 - SPL LE BOURGET - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL DE LA SPL LE BOURGET GRAND PARIS POUR 2019

Le conseil de territoire à l'unanimité (68 voix pour, 6 NPPV : Messieurs BESCHIZZA, BORSALI, DESRUMAUX, GESELL, MEIGNEN, MILLARD) :

Prend acte du compte-rendu annuel d'activité de la SPL Le Bourget Grand Paris pour l'exercice 2019.

9.3 - LE BOURGET - SUPPRESSION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE (ZAC) DU COMMANDANT ROLLAND N°1 SITUEE SUR LA COMMUNE DU BOURGET

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Approuve la suppression de la ZAC du
- Commandant Rolland n°1 située sur la commune du Bourget.
- Dit que la suppression de la ZAC du Commandant Rolland n°1 au Bourget a pour effet de revenir au régime de droit commun pour ce qui concerne la perception de la part communale de la taxe d'aménagement sur son périmètre.
- Dit que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'EPT Paris Terres d'Envol et à la mairie du Bourget. Mention de cet affichage sera insérée en caractère apparent dans un journal diffusé dans le département. La délibération sera également publiée au recueil des actes administratifs de l'EPT Paris Terres d'Envol. Chacune de ces formalités de publicité mentionnera que le dossier peut être consulté au siège de l'EPT Paris Terres d'Envol ainsi qu'à la Mairie du Bourget

9.4 - LE BOURGET - SUPPRESSION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE (ZAC) DU COMMANDANT ROLLAND N°2 SITUEE SUR LA COMMUNE DU BOURGET

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Approuve la suppression de la ZAC du Commandant Rolland n°2 au Bourget,
- Dit que la suppression de la ZAC du Commandant Rolland n°2 au Bourget a pour effet de revenir au régime de droit commun pour ce qui concerne la perception de la part communale de la taxe d'aménagement sur son périmètre,
- Dit que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'EPT Paris Terres d'Envol et à la mairie du Bourget. Mention de cet affichage sera insérée en caractère apparent dans un journal diffusé dans le département. La délibération sera également publiée au recueil des actes administratifs de l'EPT Paris Terres d'Envol. Chacune de ces formalités de publicité mentionnera que le dossier peut être consulté au siège de l'EPT Paris Terres d'Envol ainsi qu'à la Mairie du Bourget.

9.5- DUGNY - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE LA COMMUNE DE DUGNY, L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL ET L'ETABLISSEMENT FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE (EPFIF)

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention d'intervention foncière et le protocole foncier entre la commune de Dugny et l'établissement Public Foncier d'Ile-de-France tels qu'annexés à la présente délibération.
- Autorise le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol, ou son représentant, à signer la convention d'intervention foncière et le protocole foncier, annexés à la présente délibération, ainsi que tous les actes et documents nécessaires à leurs exécutions.
- **Dit** que la présente convention et le protocole foncier prennent effet à la date de sa signature par toutes les parties et s'achèvera au plus tard le 31 décembre 2025.
- **Précise** que le dispositif de la présente délibération sera transmis dans le mois, pour affichage, aux communes membres et publié dans un recueil des actes administratifs de l'EPT Paris Terres d'Envol.

9.6 - DUGNY - MODIFICATION DE LA DELEGATION A LA COMMUNE DE DUGNY DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN ET DU DROIT DE PRIORITE DANS LES SECTEURS D'INTERET COMMUNAL

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Modifie la délibération n° 52 du 11 juillet 2020 du conseil du territoire de l'EPT Paris Terres d'Envol portant délégation à la commune de Dugny de l'exercice du droit de préemption et du droit de priorité dans les secteurs d'intérêt communal en créant deux nouveaux secteurs d'intervention foncière dénommés « Centre-ville » et « La Comète » reportés dans la cartographie annexée à la présente délibération dans lesquels l'EPT demeure compétent;
- Précise, dans ces conditions, que la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain et du droit de priorité à la commune de Dugny porte désormais sur l'ensemble du territoire couvert par le droit de préemption urbain, à l'exception donc :
 - > Des secteurs d'intérêt territorial reportés dans la cartographie annexée à la présente délibération,
 - Des nouveaux secteurs d'intervention foncière visés dans la convention d'intervention foncière entre l'EPFIF, la commune de Dugny et l'EPT dénommés « Centre-ville » et « La Comète » reportés dans la cartographie annexée à la présente délibération.
- **Précise** que le périmètre dans lequel a été institué, par délibération du 7 décembre 1987 le droit de préemption urbain et le droit de priorité, demeure inchangé ;
- Précise que la présente délibération sera affichée en mairie de Dugny et au siège de l'EPT pendant un mois. Mention en sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département. Par ailleurs, une copie de la délibération et de ses annexes sera adressée au directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques, à la chambre départementale des notaires, aux barreaux constitués près les tribunaux de grande instance dans le ressort desquels est institué le droit de préemption urbain et au greffe des mêmes tribunaux.
- Précise que le dispositif de la présente délibération sera transmis dans le mois, pour affichage, aux communes membres et publié dans un recueil des actes administratifs de l'EPT Paris Terres d'Envol.

9.7 - Drancy - Avis du conseil de territoire sur l'étude d'impact et le dossier de creation de ZAC du projet de renouvellement urbain du quartier Gaston Roulaud

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Emet un avis favorable aux objectifs poursuivis et précisés dans le dossier de création de ZAC,
- Emet un avis favorable sur les éléments développés par l'étude d'impact du projet Gaston Roulaud,

9.8 - Drancy - Acquisition a L'Amiable d'une parcelle sur le quartier Gaston Roulaud

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition amiable de la propriété située au 113 rue Salengro, parcelle cadastrée BG 156 appartenant à Madame THEZENAS moyennant le prix de 144 000 €, net vendeur,
- Autorise le Président à signer tous actes se rapportant à ce dossier et notamment l'acte de vente,
- Dit que les crédits nécessaires à cette acquisition foncière sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

9.9 - AEROLIANSPARIS – APPROBATION DU TRANSFERT DE PROPRIETE DU PARC DE LA POINTE SUD A L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Approuve la cession à l'EPT Paris Terres d'Envol du Parc Pointe Sud, à l'euro symbolique,
- Autorise le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document relatif à la présente délibération.

9.10 - ZAC CLUSTER DES MEDIAS DUGNY — LE BOURGET - AVIS SUR LE DOSSIER DE REALISATION MODIFICATIF N°1 ET SUR LE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC CLUSTER DES MEDIAS

Le conseil de territoire à l'unanimité (70 voix pour, 4 abstentions : Messieurs FERREIRA, LAPORTE, MIGNOT, Madame ROLAND-IRIBERRY) :

- **Emet un avis favorable sur** le dossier de réalisation modificatif n°1 de la ZAC « Cluster des Médias », tel qu'annexé à la présente délibération.
- Emet un avis favorable sur le programme des équipements publics de la ZAC Cluster des Médias tel qu'indiqué ci-dessous :

	Equipements publics de superstructure				
N°	Objet	Coût de revient en K€ HT valeur 2019	Maître d'ouvrage des travaux	Personne publique destinataire	Financement ou participation au financement
Ea	Crèche Dugny	2 410 K€	SOLIDEO	Ville de Dugny	SOLIDEO: 100%
Eb	Ecole maternelle et école élémentaire pour un total de 16 classes,Dugny	18 182 K€	SOLIDEO	Ville de Dugny	SOLIDEO: 100%
Ec	Gymnase Dugny	4 628 K€	SOLIDEO	Ville de Dugny	SOLIDEO: 100%
E2	Tribunes/vestiaires des terrains de football, Le Bourget	1 495 K€	SOLIDEO	Ville du Bourget	SOLIDEO : 100%
E3	Complexe tennistique Le Bourget	2 848 K€	SOLIDEO	Ville du Bourget	SOLIDEO: 100%
E4	Boulodrome couvert et local associatif, Le Bourget	540 K €	SOLIDEO	Ville du Bourget	SOLIDEO: 100%

	S-TOTAL dans bilan ration en KEHT valeur	30 103 K€			
E1	Gymnase Le Bourget*	6 204 K€	SOLIDEO	Ville du Bourget	SOLIDEO: 100%

		Equipements pub	lics d'infrastruct	ture	
N°	Objet	Coût de revient en K€ HT Valeur 2019	Maître d'ouvrage des travaux	Personne publique destinataire	Financement ou participation au financement
A	Lisière équipée				
В	Diagonale				
C	Venelles de l'Aire des vents	46 344 K€	SOLIDEO	V:11. de Decembre	SOLIDEO : 100%
D	Voies de desserte du plateau	46 344 N €	SOLIDEO	Ville de Dugny	SOLIDEO: 100%
E	Rue de la Luzernière				
F	Voie d'accès au franchissement				
G	RD 50	8 587 K€	SOLIDEO	Conseil Départemental de	SOLIDEO : 100%
Н	voie Bokanowski (y compris parking sud Aire des Vents)			la Seine Saint-Denis	
1	Parvis équipé				
2	Rue Salengro	1			
3	Allée et parvis des écoles				
4	Parvis du gymnase				
5	Voie bus du parc des sports			Ville du Bourget SOL	SOLIDEO : 100%
6	Cœur du parc des sports	51 532 K€	SOLIDEO		
6	Abords du terrain d'honneur				
7	Terrain d'honneur				
8	Terrain d'entrainement				
0	Abords du terrain				
9	d'entrainement Assainissement ZAC	821 K€	SOLIDEO	EPT Paris Terres d'Envol	SOLIDEO : 100%
	Infrastructures nécessaires au déploiement ultérieur d'un réseau de chaleur urbain	3 700 K€	SOLIDEO	EPT Paris Terres d'Envol	SOLIDEO : 747 K€ EPT Paris Terres d'Envol : 2953 K€
	SOUS-TOTAL dans bilan d'opération en KEHT valeur 2019	110 984 K€			
10	Franchissement de l'A1*	16 300 K€	SOLIDEO	Collectivité publique compétente	SOLIDEO : 100%

^{*}Le financement du franchissement de l'A1 est assuré hors du bilan de la ZAC du Cluster des médias. Son financement est assuré par la SOLIDEO

Autorise le président à accomplir toutes les formalités y afférentes.

9.11 - JOP 2024 - ZAC CLUSTER DES MEDIAS - MAITRISE D'OUVRAGE DU GYMNASE DE DUGNY

Le conseil de territoire à l'unanimité (71 voix pour, 3 abstentions : Messieurs FERREIRA, LAPORTE, Madame ROLAND-IRIBERRY) :

- **Décide** que l'EPT Paris Terres d'Envol assurera la maîtrise d'ouvrage du gymnase de Dugny, situé dans le périmètre de la Zone d'aménagement concerté du « Cluster des médias ».
- Autorise le Président de l'EPT à solliciter les différents financeurs potentiels en précisant que l'Etat s'est engagé à participer au financement de cet équipement.
- Autorise le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10 - GRANDS PROJETS

LE COLISEE - CHOIX DU TITULAIRE DU MARCHE DE CONCEPTION - REALISATION D'UN EQUIPEMENT MULTIFONCTIONNEL (LOISIRS-SPORTS-CULTURE)

Le conseil de territoire à la majorité (57 voix pour, 10 voix contre : Karim BOUMEDJANE, Julien CARRE, Bo HAN, Carmen HERSEMEULE, Bénédicte LEFEVRE, Brigitte LEMARCHAND, Thierry MEIGNEN, Karine MEYER, Jean-Marie MUSQUET, Micaël

VAZ, 7 abstentions : Jean-François BAILLON, Laurent CHANTRELLE, Fleury DRIEU, Lino FERREIRA, Najet MABCHOUR, Chérifa MEKKI, Nelly ROLAND IRIBERRY) :

- Constate que l'offre du groupement candidat LEGENDRE PROJECT constitue l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement de la procédure et au vu de l'avis motivé du jury.
- Autorise le Président à signer l'ensemble des pièces valant marché de conception-réalisation relatif au « Colisée », dont les projets sont joints à la présente délibération, avec le groupement candidat LEGENDRE PROJECT.
- Autorise le Président à mettre au point le marché de conception-réalisation relatif au « Colisée » avec le groupement candidat LEGENDRE PROJECT.
- Autorise le Président à signer tous les actes et contrats afférents à l'exécution de la présente délibération.
- Autorise le Président à solliciter toutes les subventions possibles auprès des organismes compétents pour l'exécution du marché de conception-réalisation relatif au « Colisée ».

11 - EAUX ET ASSAINISSEMENT

APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Le conseil de territoire à l'unanimité :

■ Approuve le schéma directeur d'assainissement représentant un montant d'investissement prévisionnel de 150 M€ TTC sur 12 ans.

12 - FINANCES

12.1 - FIXATION TAUX D'IMPOSITION A LA CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES POUR DE 2021

Le conseil de territoire à l'unanimité :

Fixe le taux de la contribution foncière des entreprises à 33.68 % à compter du 1er janvier 2021.

12.2 - FIXATION TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERE (TEOM) DE PARIS TERRES D'ENVOL POUR 2021 Le conseil de territoire à l'unanimité :

Fixe les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2021 sur le territoire Paris terres d'envol selon les zones et communes suivantes à :

Zone	Villes	Taux	Recettes estimées
Zone 1	Aulnay-sous-Bois	9.62 %	13 316 607
Zone 2	Le Blanc-Mesnil	8.20%	7 203 025
Zone 3	Le Bourget Drancy Dugny	8.74%	11 932 147
Zone 4	Sevran Tremblay-en-France Villepinte	5.15%	11 957 831

12.3 - FIXATION DES TAUX DE REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2021

Le conseil de territoire à l'unanimité :

Fixe le montant de la redevance assainissement à compter du 1^{er} janvier 2021, exprimé en euro par m³, pour chacune de ses communes membres :

COMMUNE	Fixation du montant de redevance par m3
AULNAY-SOUS-BOIS	0.8180
DRANCY	0.8741
DUGNY	0.3100
LE BLANC-MESNIL	0.2323
LE BOURGET	0.3141
SEVRAN	0.8962
TREMBLAY-EN-FRANCE	0.6100
VILLEPINTE	0.4690

Autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire.

12.4 - FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TRANSFEREES 2021

Le conseil de territoire à l'unanimité :

Approuve les montants des FCCT socles actualisés pour 2021 :

	FCCT socie 2021	FCCT exo de TH 2021
Aulnay-sous-Bois		
Le Bourget		
Drancy	2 237 877	414 826
Dugny	670 758	59 058
Sevran	2 203 102	228 476
Tremblay-en-France	18 819 794	90 199

Villepinte	6 895 149	92 139
TOTAL	30 826 680	884 698

Les FCCT compétences pour 2020

	FCCT RLPi 2021	FCCT PLUi 2021	FCCT renouvellement urbain 2021	FCCT politique de la ville 2021	FCCT eaux pluviales 2021
Aulnay-sous-Bois	14 659	14 659	8 397	40 873	85 317
Le Blanc-Mesnil	6 434	6 434	3 806	37 488	44 044
Le Bourget					
Drancy	8 825	8 825	10 687		59 211
Dugny	848	848			38 718
Sevran	7 176	7 176	25 190	70 623	220 695
Tremblay-en-France	7 222	7 222	,	25 682	335 060
Villepinte	6 322	6 322	31 213	33 707	175 240
TOTAL	51 486	51 486	79 293	208 373	958 285

	FCCT développement économique 2021	FCCT habitat privé 2021	FCCT transport 2021
Aulnay-sous-Bois		319 243	160 915
Le Blanc-Mesnil	197 158	202 374	
Le Bourget			
Drancy			
Dugny			
Sevran		256 531	
Tremblay-en France	,		
Villepinte		201 000	
TOTAL	197 158	979 148	160 915

- Précise que les FCCT seront titrés mensuellement et qu'ils seront reconduit chaque année jusqu'à la tenue d'une nouvelle CLECT.
- Dit que les recettes en résultant seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet
- Dit que l'ampliation de la présente délibération sera faite au préfet de Seine-Saint-Denis et à la Trésorière Principale de Sevran.

12.5 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION EXERCICE 2020 PAR LE TRESORIER MUNICIPAL DE SEVRAN - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Arrête le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier municipal de Sevran, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Arrête le compte de gestion du budget annexe assainissement dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier municipal de Sevran, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Arrête le compte de gestion du budget annexe service de l'eau au Blanc-Mesnil dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier municipal de Sevran, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la iournée complémentaire.
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Arrête le compte de gestion du budget annexe réseaux de chaleur et de froid dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier municipal de Sevran, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

12.6 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Constate, présentation faite du compte administratif de l'exercice 2020 de l'EPT Paris Terres d'Envol, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats du compte administratif pour l'exercice 2020 à :

Résultat de fonctionnement : Solde d'exécution d'investissement : 10 917 446.37 € 6 452 372.25 €

12.7 - Approbation du compte administratif pour l'exercice 2020 - Budget annexe assainissement

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Constate, présentation faite du compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement de l'EPT Paris Terres d'Envol, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats du compte administratif du budget annexe assainissement Paris Terres d'Envol pour l'exercice 2020 à :

Résultat d'exploitation :

3 480 888.88 €

Solde d'exécution d'investissement :

2 224 113.16 €

12.8 - Approbation du compte administratif pour l'exercice 2020 - Budget annexe eau du Blanc-Mesnil

Le conseil de territoire à l'unanimité (73 voix pour, 1 abstention : Monsieur MIGNOT) :

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats du compte administratif du budget annexe service de l'eau au Blanc-Mesnil pour l'exercice 2020 à :

Résultat d'exploitation :

668.02€

Solde d'exécution d'investissement :

3 883 417.10 €

12.9 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 💻 Arrête les résultats du compte administratif du budget annexe réseaux de chaleur et de froid pour l'exercice 2020 à :

Résultat d'exploitation :

949 968.49 €

Solde d'exécution d'investissement :

689 273.09 €

12.10 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Affecte le résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2020, soit 10 917 446.37 € de la manière suivante :
 - À hauteur de 10 917 446.37 € en report à nouveau de fonctionnement (recette au compte 002).

12.11 - Affectation du resultat exercice 2020 - Budget annexe assainissement

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Affecte le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement de l'EPT Paris Terres d'Envol de la manière suivante :
 - 1 698 615.22 € en report à nouveau d'exploitation (compte 002),
 - 1 782 273.66 € en réserve d'investissement (compte 1068)

12.12 - Affectation du resultat du budget annexe service de l'eau du Blanc-Mesnil

Le conseil de territoire à l'unanimité (73 voix pour, 1 abstention : Monsieur MIGNOT) :

Affecte le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du budget annexe service de l'eau au Blanc-Mesnil, soit 668.02 € en report à nouveau d'exploitation.

12.13 - AFFECTATION DU RESULTAT POUR LE BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Affecte le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du budget annexe réseaux de chaleur et de froid, de la manière suivante :
 - 492 320.94 € en report à nouveau d'exploitation (compte 002).
 - 457 647.55 € en réserve d'investissement (compte 1068).

12.14 - BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL — EXERCICE 2021

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2021, équilibré à la somme de 264 660 079.40 € (deux cent soixante-quatre millions six cent soixante mille zéro soixante-dix-neuf euros et quarante centimes) :
 - Section de fonctionnement

193 307 993.37 €

- Section d'investissement

71 352 086.03 €

Autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire.

12.15 - BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2021

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif du budget assainissement pour l'exercice 2021, équilibré à la somme de 38 780 636.98 € (trente-huit millions sept cent quarante-vingt mille six cent six trente-six euros et quatre-vingt-dix-huit centimes) :
 - Section d'exploitation

14 814 840.22 €

- Section d'investissement

- 23 965 796.76 €
- Autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire.

12. 16 - BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DISTRIBUTION D'EAU DU BLANC-MESNIL 2021

Le conseil de territoire à l'unanimité (73 voix pour, 1 abstention : Monsieur MIGNOT) :

- Adopte le budget primitif du budget eau potable du Blanc-Mesnil pour l'exercice 2021, équilibré à la somme de 5 379 545.12 € (cinq millions trois cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quarante-cinq euros et douze centimes)
 - Section d'exploitation

702 443.02 €

- Section d'investissement

4 677 102.10 €

Autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire.

12.17 - BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR 2021

Le conseil de territoire à l'unanimité :

Adopte le budget primitif du budget réseaux de chaleur et de froid pour l'exercice 2021, équilibré à la somme de 9 211 788.07 € (neuf millions deux cent onze mille sept cent quatre-vingt-huit euros et 7 centimes) :

- Section d'exploitation

3 008 392.94 €

- Section d'investissement

6 203 395.13 €

Autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire.

13 - INFORMATION

DECISIONS DU PRESIDENT

Le conseil de territoire prend acte des décisions du président :

- N°11 VIE INSTITUTIONNELLE RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE FRANCE (ADCF) POUR L'ANNEE 2021
- N°12 HABITAT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ANAH POUR LA MISSION TRANSITOIRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA COPROPRIETE JEAN PERRIN A SEVRAN
- N°13 PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE ILE-DE-FRANCE ITI : DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU FSE POUR L'OPERATION INTEGRATHLON PHASE II
- N°14 DROIT DE PREEMPTION URBAIN DELEGATION A LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LE BIEN SIS 35 ET 37 AVENUE PIERRE ET MARIE CURIE AU BLANC-MESNIL CADASTRE SECTION AV N°204
- N°15 ASSAINISSEMENT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (AESN) POUR DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE RESEAU, AVENUE PARMENTIER A AULNAY-SOUS-BOIS
- N°16 ASSAINISSEMENT VEOLIA EAU DEMANDE DE DEGREVEMENT EN RAISON D'UNE FUITE SUR PARTIE PRIVATIVE DE L'INSTALLATION DE MONSIEUR ABDELALI BOURASS 28 AVENUE JULES GUESDE 93420 VILLEPINTE
- N°17 ASSAINISSEMENT VEOLIA EAU DEMANDE DE DEGREVEMENT EN RAISON D'UNE FUITE SUR PARTIE PRIVATIVE DE L'INSTALLATION DE MONSIEUR SIDI KEBLI 50 AVENUE BARBES 93420 VILLEPINTE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 25

Le secrétaire de séance Jean-François BAILLON

Le président Bruno BESCHIZZA

a